



## Resilier un bail qui est sous la loi de 1948?

Par **paulineh21**, le **26/05/2011** à **19:55**

Bonjour,

Propriétaire et bailleur d'une maison sous la loi de 1948, je voudrais récupérer ce logement afin d'en faire un logement de fonction pour mon employé. Les locataires sextuagenaires sont propriétaire d'une maison, eux aussi, et m'avaient promis de partir au moment où ils investiraient. Vu le tarif de location sous cette loi, ils préfèrent louer leur maison et rester chez moi.

Que puis je faire pour mettre fin a ce bail préhistorique ?

Merci d' avance.

Cordialement.

Par **mimi493**, le **26/05/2011** à **22:05**

<http://vosdroits.service-public.fr/F1261.xhtml>